



## COMPTE-RENDU

### Réunion du Comité de Pilotage (COFIL) Natura 2000 sites « Étang de Mauguio » du 22 janvier 2013 à La Grande-Motte

Objet : Activités Mise en œuvre du DOCOB année 2012 et perspectives 2013

La séance est précédée d'un accueil en salle autour de la projection de films :

- « Au rythme des chauves-souris » (2007), un film de Tanguy Stoecklé réalisé dans le cadre du programme LIFE « Chiroptères Grand Sud ».
- « Chasse et Natura 2000, agir ensemble pour la protection de la nature » (2010), un film réalisé par A. Barreaux, M. Guéguen, N. Jaubert et J. Sudre, pour le compte de la Fédération Régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon dans le cadre du projet de médiation « Chasse & Natura 2000 » qu'elle anime.

1) Discours introductifs.....	3
2) Ordre du jour.....	4
3) Site en mer « Posidonies de la côte palavasienne » .....	4
4) Résultats RSL et mesures de produits phytosanitaires .....	4
5) Mise en œuvre du DOCOB – activités 2012 .....	5
6) Relevé de décisions.....	8

### Liste des participants

#### Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Communauté d'Agglomération de Montpellier	Non représentée - Excusée
Communauté de Communes du Pays de l'Or	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Communauté des Communes du Pays de Lunel	Représentée par M. ROUX Jean-Michel
Communauté des Communes Terre de Camargue	Non représentée
Commune d'Aigues-Mortes	Non représentée
Commune de Candillargues	Non représentée
Commune de la Grande-Motte	Représentée par M. ROSSIGNOL Stéphan
Commune de Lansargues	Représentée par M. CHALOT René, Président du COFIL Natura 2000
Commune de Lunel	Non représentée
Commune de Lunel-Viel	Non représentée
Commune de Marsillargues	Représentée par Mme OBJOIS Sylvie
Commune de Mauguio	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Commune de Mudaison	Non représentée
Commune de Palavas-les-Flots	Représentée par M. REVERBEL Guy
Commune de Pérols	Non représentée
Commune de St-Just	Non représentée
Commune de St-Nazaire-de-Pézan	Représentée par M. ROUX Jean-Michel
Département de l'Hérault	Représenté par M. BARRAL Claude, Conseiller général du Canton de Lunel
Département du Gard	Non représenté
Entente interdépartementale pour la démoistation du Languedoc-Roussillon	Représentée par M. BONTON Nicolas
Région Languedoc-Roussillon	Non représentée
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang	Représenté par M. GANIBENC Bernard, Président

de l'Or (SIATEO)

Syndicat intercommunal des étangs littoraux	Non représenté, excusé
Syndicat interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise	Représenté par Mme LABBE Lucie

**Collège des usagers**

ASA de Marsillargues	Non représentée
Association " Melgueil Environnement "	Représentée par M. DUPRAT Roger, Président
Association de chasse maritime de l'Etang de l'Or	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Président
Association des éleveurs de taureaux de course camarguaise	Non représentée
Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise	Non représentée
Association locale des cabaniers	Non représentée
Association Méridionalis	Non représentée
Association" Grande-Motte Environnement "	Représentée par Mme PEBRET Marie-Thérèse, Présidente
Centre expérimental horticole de Marsillargues	Non représenté
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Représentée par Mme SUZOR Hélène
Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier	Représentée par M. CORNEE Christian
Comité départemental du tourisme	Non représenté
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	Non représenté
Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres	Représenté par M. LOLIO Gilles
Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon	Représenté par M. CRAMM Patrice
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Fédération départementale des chasseurs du Gard	Représentée par M. SERRES Rémi
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault	Non représentée
Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage	Non représenté. Excusé
Voies Navigables de France – Service de navigation Rhône-Saône	Représentée par M. BARRITOU Georges

**Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)**

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	Non représentée. Excusée
Conseil architectural, d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault	Non représenté
DDTM de l'Hérault	Représentée par M. BROCHIERO Fabien
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard	Non représentée
Direction départementale de l'équipement de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de la jeunesse et des sports de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon	Non représentée – Excusée
DREAL Languedoc-Roussillon	Non représentée
Direction interdépartementale des affaires maritimes – Hérault - Gard	Non représentée
IFREMER	Représenté par M. MUNARON Dominique
Office national de la chasse et de la faune sauvage	Non représenté
ONEMA – service départemental de l'Hérault	Représenté par M. LASSALI Didier
Préfecture de l'Hérault	Non représentée - Excusée

**Experts**

CRAMM Patrice	Présent
LAURET Michel	Présent
MOLINA James	Absent
QUIGNARD Jean-Pierre	Absent

**Autres participants**

BARRAL Cécile	Service communication de la Grande-Motte
BERTRAND Sonia	CEN-LR / Pôle Relais lagunes méditerranéennes
CARBONNEL Philippe	Département de l'Hérault / PDD
CASES Ludovic	SYMBO
COMBARNOUS Christine	Association Melgueil Environnement
CORRE Marion	Agence des Aires Marines Protégées
DELON Claude	Cabanier, Lansargues

FUSTER Jonathan	Communauté de communes Pays de l'Or
GIRARD Ghislaine	SYMBO
HEBERT Matthew	CEPRALMAR
HOULES Françoise	Association Melgueil Environnement
JENIN VIGNAUD Joëlle	Commune de la Grande-Motte
LAHONDES Roland	Chasseur, St- Nazaire-de-Pézan
LE BRUN Tanguy	Fédération Départementale des Chasseurs 34
LE MY Ollivier	Midi Libre
LE POMMELET Eve	Chargée de mission Natura 2000, SYMBO
LEBLEVEC-RAMADE Nadine	Association des Cabanes du Salaison
MAJUREL Rodolphe	Département de l'Hérault
MARTIN Eric	SIATEO
PALU Suzy	ARP (Amis et Riverains du Ponant)
RASCOL Patrice	Société de chasse de Marsillargues
RIBEYRE Sylvain	Communauté d'agglomération Pays de l'Or
SANGUINEDE Fabien	Communauté de communes Pays de Lunel
THIEBAUT Patrice	Commune de la Grande-Motte
VAZZOLER Nathalie	SYMBO

**Autres personnes excusées**

AUSSIBAL Guilhem	SUAMME
BARRERA Anahi	Agence de l'eau RM & C
BOURREL Yvon	Communauté d'agglomération Pays de l'Or, Commune de Mauguio-Carnon
LAFONT Sandrine	Siel
LEYDIER Jean-Luc	Chambre d'agriculture de l'Hérault
LHUIILLIER Corentin	Chambre d'agriculture de l'Hérault
PETARD Monique	Conseil général de l'Hérault
SCHILL Marie	DRAAF LR
VERNISSE Laurence	DDTM 34
ZUMBIEHL Nicolas	Communauté d'agglomération de Montpellier

## 1) Discours introductifs

M. ROSSIGNOL, Maire de la Grande-Motte, prononce un mot de bienvenue. Il remercie les participants de leur venue sur sa Commune.

La Commune de la Grande-Motte participe activement à la mise en œuvre du DOCOB des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio ». Diverses actions sont réalisées dans le cadre des interventions régulières des services techniques, telles que :

- la poursuite de la lutte contre les plantes envahissantes (herbes des pampas, oliviers de Bohême) sur le site du Grand Travers
- la lutte contre la prolifération des ragondins, notamment sur le parcours du golf, effectuée par piégeage par deux agents municipaux agréés dans le cadre de la récente convention signée entre le SYMBO et les associations de chasse dont celle de La Grande Motte.
- les travaux de dépressage des pinèdes du Grand Travers réalisé par une entreprise sous la maîtrise d'œuvre des services de Pays de l'Or Agglomération, ces interventions permettront de mieux sécuriser ces boisements vis-à-vis des risques d'incendie et de rétablir une moindre densité de plantation plus propice au bon développement futur des arbres et au rétablissement d'une ambiance paysagère plus agréable et lumineuse du site.
- la mise en place de panneaux d'information sur l'environnement littoral en coordination avec les services techniques de la ville.

En ce qui concerne Natura 2000 en mer à savoir le site marin des « Posidonies de la côte palavasiennne », la ville a déjà engagé des moyens importants sur le projet S2M solutions marines de mise en culture expérimentale de posidonies pour replantation in situ, ainsi que sur un projet de parc de réacclimatation des tortues caouannes.

Il souhaite à l'assemblée une séance de travail productive.

M. BARRAL remercie M. le Maire de son accueil et poursuit sur les actions menées sur le bassin versant. Des efforts soutenus depuis plusieurs années ont été menés pour l'amélioration de l'assainissement collectif. Aujourd'hui, il s'agit de lutter contre les pollutions diffuses qu'elles soient d'origine urbaine ou agricole. Le contrat de bassin en cours d'élaboration affichera dans ses priorités ces problématiques.

Il rappelle que pour assurer la mission de suivi-animation du DOCOB, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo) sollicite les cofinancements de l'Etat et de l'Union européenne, dans la limite d'une prise en charge à hauteur de 80 % d'un mi-temps de chargée de mission. Ces financements sont acquis jusqu'à fin 2013.

Les travaux réalisés dans le cadre de contrats Natura 2000 se sont poursuivis en 2012. Plus de 10 ouvrages hydrauliques ont été restaurés l'année dernière, essentiellement sur les communes de Candillargues et de Marsillargues. Le montant d'aides accordées pour ces interventions (tous travaux confondus), depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB s'élève aujourd'hui à plus de 320 000 €.

Les acteurs cynégétiques ont été particulièrement actifs en 2012, il les en remercie, en particulier M. Jean-Pierre GAILLARD, Président des Fédérations régionale et départementale des chasseurs qui a su mobiliser avec succès ses troupes. Il rappelle le contexte difficile de la mise en place de Natura 2000 sur le territoire, et notamment le report, sur ses conseils, de validation du DOCOB afin de prendre en considération les demandes des acteurs locaux. Il souligne tout le chemin parcouru, en particulier par les chasseurs.

M. CHALOT se félicite qu'en effet l'année 2012 a été marquée par une forte mobilisation du monde de la chasse qui s'est conclue par la signature le 29 septembre 2012 de la Charte Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio » par l'ensemble des sociétés de chasse communales du pourtour de l'étang de l'Or et par l'Association de chasse maritime (ACM) de l'étang de l'Or. La cérémonie de signature organisée conjointement par cette dernière, les fédérations de chasse et le Symbo a également été l'occasion de visiter les travaux de restauration de milieux d'intérêt communautaire à la réserve de St-Marcel réalisés par l'ACM dans le cadre d'un contrat.

Souhaitant laisser la place aux exposés techniques, il rappelle l'ordre du jour.

## 2) Ordre du jour

- Présentation du site en mer « Posidonies de la côte palavasienne » par Marion CORRE
- Présentation des résultats du Réseau de Suivi Lagunaire par Matthiew HEBERT et de mesures de produits phytosanitaires par capteur POCIS par Dominique MUNARON
- Animation du DOCOB 2012
  - Missions d'animation du DOCOB
  - Point sur la mise en œuvre des mesures contractuelles
  - Autres actions réalisées ou en cours concourant à la mise en œuvre du DOCOB
  - Perspectives 2013

## 3) Site en mer « Posidonies de la côte palavasienne »

Cf. diaporama annexé

## 4) Résultats RSL et mesures de produits phytosanitaires

Cf. diaporamas annexés

## Discussion

Mme LE POMMELET souligne que ces résultats concernent l'année 2011 et demande si des tendances sont déjà connues pour 2012. M. HEBERT répond par la négative.

M. ROUX relève que selon la présentation les années pluvieuses sont défavorables à l'étang de l'Or. Il souhaiterait avoir confirmation. M. HEBERT précise que la pluie favorise le lessivage en amont, et donc

augmente les apports du bassin versant, et des blooms de phytoplancton sont observés. Ces observations varient en fonction de la période des apports, les blooms étant favorisés par des apports au printemps et en été

M. CHALOT souhaiterait savoir si l'impact des entrées d'eau salée sur l'étang est étudié. M. HEBERT répond par la négative. Mme LE POMMELET ajoute que le travail de M. CASTAINGS (Ifremer) qui vient de s'achever sur les processus hydrodynamiques de l'étang pourrait apporter des éléments de réponse. Cependant, il s'agit plus dans ce contexte d'étude des processus de courantologie, d'érosion et de comblement que d'évaluation de la qualité des eaux.

M. MUNARON précise après sa présentation que les concentrations de phytosanitaires retrouvés dans l'étang sont toujours inférieures aux normes. Les résultats présentés étant issus de campagnes test de calibrage du matériel (capteur passif POCIS), il précise qu'une étude plus vaste (PEPSLAG 2010) a été par la suite menée sur 31 lagunes méditerranéennes dont l'étang de l'Or. Les résultats seront disponibles courant 2013.

M. BARRAL s'interroge sur la notion de normes. Connaît-on l'impact de ces produits ? Les risques que leur présence représente ? M. MUNARON reconnaît que c'est tout l'enjeu des recherches à venir. A présent que des techniques sont disponibles pour détecter ces molécules à des faibles quantités, il s'agit de développer des recherches sur leurs effets, de façon isolées mais également en considérant la combinaison de l'ensemble des molécules dans un site donné.

Mme LE POMMELET questionne M. MUNARON sur le coût de ces techniques d'analyse. Celui-ci répond que le capteur POCIS en lui-même n'est pas si onéreux (60 euros l'unité) mais les analyses sont aussi chères que dans le cas d'autres procédés d'échantillonnage.

M. ROUX observe qu'ont été retrouvées dans l'étang les substances Atrazine, simazine, Diuron, pourtant aujourd'hui interdites. Cela signifie-t-il qu'elles sont toujours utilisées ? M. MUNARON confirme que ces molécules sont interdites, certaines depuis 2002. Le fait de les retrouver aujourd'hui signifie effectivement que certaines sont toujours utilisées. Certains exploitants agricoles, en prévision de leur interdiction en France, se sont fournis en Espagne et probablement écoulent encore aujourd'hui leur stock. Il précise néanmoins que ces substances sont détectées à l'échelle de traces malgré le fait que le bassin versant de l'étang de l'Or soit très agricole. M. ROUX se dit gêné que les agriculteurs soient pointés du doigt ainsi. Ces derniers ne font pas n'importe quoi, et lorsque des solutions alternatives au traitement phytosanitaire existent, ils les utilisent. M. MUNARON répond que tel n'est pas son propos de stigmatiser les pratiques des uns ou des autres. Le diuron était un produit couramment utilisé en milieu urbain et il est possible aussi que des stocks existent encore.

M. CHALOT pense que les actions doivent porter sur l'amélioration des connaissances du devenir de ces produits dans la nature. Quels sont les processus de leur dégradation ? L'impact du cocktail de ces substances ? M. MUNARON acquiesce. La première étape était de pouvoir montrer quels produits étaient présents, la mise en évidence de leur présence dans les lagunes est très récente. La seconde étape doit s'attacher à améliorer les connaissances dans le domaine de l'éco toxicologie.

Mme LE POMMELET demande si les résultats de l'étude menée sur l'ensemble des lagunes seront effectivement disponibles en 2013 et s'il serait possible d'organiser une réunion de restitution de ces résultats. M. MUNARON répond par l'affirmative.

## **5) Mise en œuvre du DOCOB – activités 2012**

Mme LE POMMELET, chargée de mission Natura 2000 au Symbo, expose le bilan de la quatrième année d'animation du DOCOB, diaporama à l'appui (cf. annexes).

L'animation du DOCOB est financée par le Ministère de l'Ecologie et l'Union européenne (fonds FEADER) à hauteur d'un mi-temps de travail. Celui-ci s'est décliné sur l'année 2012 sur cinq principales missions :

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (32 % temps d'animation)
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (25 % temps d'animation)
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (37 % temps d'animation)
4. Mise à jour du DOCOB (1 % temps d'animation)
5. Veille environnementale (6 % temps d'animation)

Le détail des réalisations et résultats est présenté dans le rapport d'activités provisoire toujours disponible (jusqu'au 31 janvier 2013) à l'adresse suivante :

[http://www.etang-de-l-or.com/espace\\_travail\\_docobor.htm](http://www.etang-de-l-or.com/espace_travail_docobor.htm)

Seuls sont repris dans le compte-rendu les sujets ayant fait l'objet de questions ou discussions particulières.

### Cabanisation

Dans le cadre des actions hors dispositif contractuel menées par les acteurs locaux, Mme LE POMMELET fait mention de l'inventaire-diagnostic des cabanes et d'un projet de charte de bonne conduite, menés par la Commune de Marsillargues.

M. BARRAL demande ce qu'il est effectivement fait sur ce sujet au niveau du territoire, en particulier à l'échelle de la Communauté de communes Pays de Lunel.

M. RIBEYRE répond pour ce qui concerne le territoire Pays de l'Or. Un inventaire-diagnostic a été réalisé depuis déjà plusieurs années, et la nécessité de mises aux normes constatée. Le Service public d'assainissement non collectif (Spanc) œuvre pour rappeler la réglementation aux personnes concernées. Certains cabaniers demandent le raccordement au réseau collectif, ce qui n'est guère envisageable et ne doit pas les dispenser de respecter la réglementation en cours.

Mme OBJOIS précise que les actions menées sur Marsillargues sont en cours, en particulier l'inventaire-diagnostic. Elle admet que sur le territoire Pays de Lunel, toutes les communes n'avancent pas sur cette problématique de la même façon.

Mme VAZZOLER fait remarquer que depuis quelques années, la Préfecture organise une réunion annuelle sur le sujet notamment auprès des communes ayant signé la charte relative à la cabanisation. La prochaine aura lieu en février 2013.

M. CHALOT propose au Président du Symbo, C. BARRAL, de solliciter le Préfet de Région sur ces questions et en particulier celle du traitement des eaux usées des cabanes lors de la réunion de février.

Mme COMBARNOUS déplore qu'à l'époque de l'installation permanente de certains habitants dans ces cabanes les services de l'Etat n'aient pas souhaité aller à l'encontre des élus. Ce n'est qu'avec la mise en place des PPRI qu'une prise de conscience a vu le jour. Le risque inondation auquel est exposée la population concernée a été un facteur déclencheur.

### Protections étang de l'Or - littoral

En fin de présentation, M. CORNEE se demande si le Symbo joue un rôle dans la définition des zonages de protection qui forment aujourd'hui un véritable mille-feuille sur ce secteur.

Mme LE POMMELET répond que le Symbo, en sa qualité d'animateur Natura 2000, a vocation à diffuser l'information relative aux sites Natura 2000 (enjeux, objectifs), notamment dans le cadre de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, mais n'a absolument pas compétence pour délivrer un avis de compatibilité ou non de documents d'urbanisme avec le DOCOB et/ou autres protections en vigueur sur le site. Ceci est de la compétence des services de l'Etat.

M. BROCHIERO ajoute qu'effectivement il existe un certain nombre de zonages lesquels ne soumettent pas aux mêmes contraintes. Concernant le périmètre Natura 2000, celui-ci a été ajusté en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux regroupés dans le présent Comité de pilotage. Au sein de ce périmètre, des financements sont disponibles pour mener des actions inscrites au DOCOB. Ce que l'on restaure d'un côté ne doit pas être détruit de l'autre. C'est pourquoi les projets soumis à autorisation ou déclaration administrative doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les habitats et espèces visés par Natura 2000. Un régime propre à Natura 2000 d'évaluation d'incidences se met en outre en place actuellement.

D'autres réglementations, telle celle relative aux espèces protégées, s'imposent à tous. Les Zones Naturelles d'intérêt Ecologiques Floristiques et Faunistiques (ZNIEFF) 1 et 2 sont quant à elles des inventaires qui n'ont pas de portée juridique propre. Cependant, les ZNIEFF de type 1 alertent sur la présence d'espèces patrimoniales dont il faut tenir compte, certaines espèces patrimoniales pouvant être protégées.

M. CORNEE demande s'il n'y a pas tout de même un durcissement de ces contraintes.

M. BROCHIERO rappelle que la réglementation relative aux espèces protégées est ancienne, datant des années 1980 - 1990. Suite à la parution d'arrêtés ministériels en 2007 interdisant la destruction des milieux de vie de certaines espèces protégées, les DREAL se sont appropriées la mise en œuvre de cette réglementation et sont devenues exigeantes concernant l'application et le respect de celle-ci, en particulier du respect du principe de compensation des impacts pour les projets d'intérêt public. Dans ce cadre, des autorisations de destruction d'espèces protégées peuvent ainsi être accordées de manière dérogatoire par la DREAL, après avis du ministère en charge de l'environnement, dès lors que les mesures compensatoires proposées permettent de compenser les impacts générés par ce type de projet.

La Trame Verte et Bleue, issue du Grenelle de l'Environnement, est également en voie de mise en place.

## Perspectives

Au regard du solde du budget « Animation DOCOB » accordé pour la période 2011-2013, Mme LE POMMELET expose qu'un peu moins d'un mi-temps (environ 85 jours) pourra être consacré aux missions d'animation en 2013. En plus des missions courantes, un temps de travail prévisionnel plus important est à prévoir pour :

- la programmation financière après 2013 puisque les financements accordés sont soldés à la fin de l'année ;
- la mise en place future des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) en fonction du dispositif futur de mise en œuvre qui se décide actuellement à l'échelle européenne dans le cadre des négociations de la PAC. Des bilans, global et individualisés, sont à prévoir, en vue d'un renouvellement ou non des contrats agricoles ;
- la communication – sensibilisation – au regard du budget encore disponible sur cette ligne. Mme LE POMMELET soumet l'idée d'élaborer un petit film sur l'étang de l'Or (8-10 min), à l'instar de ce qui a été fait sur les étangs palavasiens. Ciblé sur les enjeux Natura 2000, ce documentaire devra également souligner l'importance des relations amont-aval sur le bassin versant.

A ce sujet, elle informe les participants que le Symbo a été récemment sollicité par une journaliste, Elisabeth Mauris, qui associée à une photographe a un projet d'éditer un beau livre sur l'étang de l'Or. Organisé en plusieurs chapitres (Présentation générale – faune & flore – monde des cabanes – manades – pêche – chasse – menaces et avenir de l'étang – actions et

solutions mises en place), le texte s'appuiera sur des témoignages d'acteurs locaux. Dans ce sens, elle souhaitait que le Symbo puisse la mettre en relation avec des personnes ressources sur le site.

- la poursuite du projet de capitalisation des données naturalistes et suivi des roselières (action ETUo8 du DOCOB) exposé au cours de la présente présentation.

En termes de contractualisation, 2 exploitants agricoles envisagent de contracter une MAEt en 2013.

Le plus gros des travaux des contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers en cours a été réalisé. Quelques petites interventions sont encore à prévoir mais ce sont surtout des travaux lourds tels que la réfection de barrages anti-sel qu'il faut envisager aujourd'hui. Les fonds Natura 2000 ne pouvant tout prendre en charge, il sera nécessaire de chercher et de mobiliser d'autres financements, et de procéder au montage de dossiers plus complexes.

Au sujet de la Charte Natura 2000, Mme LE POMMELET fait un appel à signature à l'assistance, précisant que le Conseil général de l'Hérault devrait la signer prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHALOT demande si l'assistance a des questions, remarques particulières sur le bilan des activités 2012 dressé ainsi que sur les perspectives proposées. Aucun membre de l'assemblée ne se manifeste.

## 6) Relevé de décisions

**Le COPIL Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio », sous la présidence de M. CHALOT, a validé à l'unanimité le bilan annuel de la mise en œuvre du DOCOB ainsi que les perspectives pour 2013.**

Le Symbo met à disposition des membres du COPIL le rapport d'activités 2012 sur son site Internet ([http://www.etang-de-l-or.com/espace\\_travail\\_docobor.htm](http://www.etang-de-l-or.com/espace_travail_docobor.htm)) jusqu'au 31 janvier 2013 pour des remarques éventuelles avant l'édition du rapport final.